

TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du lundi 03 décembre 2018

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Guy BOYER, Christine MARTIN, Henry VERGNE, André AUBERT, Stéphane LESTIEVENT, Yannick COSTE

Excusée : Christelle GRAVIERE représentée par Claude LAMART

Absente : Élodie SERTILLANGE

Secrétaire(s) de la séance : Marie MONTEIL

ORDRE DU JOUR:

1 DETR 2019-2020 - Demande de subvention

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour les grosses réparations de voirie auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) 2019 -2020. Le taux de cette subvention serait de 30 % du montant HT plafond des travaux subventionnés 100 000€ sur 2 années.

Monsieur le Maire présente les 3 dossiers de demande de subvention pour la voirie 2019-2020 suivant le devis estimatif de la Société RMCL à VEBRET.

Dossier n°1: DETR 2019 "Chemin des Plattes"

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 37 122.00€ TTC

Subvention sollicitée DETR 2020 (30 % du montant HT)	9 280.50 €
Fonds de compensation de la TVA	6 187.00 €
Autofinancement et/ou Emprunt	21 654.50 €
Total TTC	37 122.00€

Dossier n°2: DETR 2019 VOIRIE "Auzolle Petite"

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC : 38 667.60€ TTC

Subvention sollicitée DETR 2019 (30 % du montant HT)	9 666.90 €
Fonds de compensation de la TVA	6 444.60 €
Autofinancement et/ou Emprunt	22 556.10 €

Total TTC 38 667.60 €

Dossier n°3: DETR 2019 aménagement de bourg "Place de l'église"

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 23 676.60€ TTC

Subvention sollicitée DETR 2019 (30 % du montant HT)	5 919.15 €
Fonds de compensation de la TVA	3 946.10 €
Autofinancement et/ou Emprunt	13 811.35 €

Total TTC 23 676.60€

Après en avoir délibéré 9 pour 1 contre des membres présents, le Conseil Municipal :
1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le

Maire ;

2/SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2019-2020 et approuve les dossier de demande de subvention correspondant ;

3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

2 Dom'aulim Changement d'organisme

En date du 13 mars 1983, la commune a signé un bail à construction avec la S.A.R.H.M.A.C devenue depuis Dom'aulim, pour une durée de 36 ans soit jusqu'au 12 mars 2019.

A ce jour, la société DOM'AULIM dans du projet de cession d'une partie de son patrimoine situé dans les départements du PUY DE DÔME et de l'Allier au profit de la société AUVERGNE HABITAT, envisage de céder les droits qu'elle détient.

Après en avoir délibéré 9 pour 1 abstention, le conseil municipal :

- Décide d'anticiper la fin et proroger le bail d'une durée de 20 ans au profit d'Auvergne Habitat.
- Autorise le Maire à signer les documents avec Auvergne Habitat.

3 Dom'aulim Garantie de Transfert de Prêt

Après en avoir délibéré, 9 pour 1 abstention, le conseil municipal accepte le maintien de la garantie relative au prêt transféré au profit du Repreneur.

4 Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense 7 pour 1 abstention 1 contre.

5 Taxes pour carburants

Suite à la demande de l'Association des maires de France, le Conseil municipal demande à l'unanimité, au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur le carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune.

6 Sinistre sur parcelle sectionale

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des faits suivants:

Le 21/08/2018, Monsieur LEVET Daniel domicilié au lieu dit "Hautevialle" avait garé son véhicule sous un arbre face à son domicile. Il régnait, à ce moment, une tempête de vent et une branche de l'arbre s'est détachée du tronc endommageant la carrosserie de la voiture. La compagnie d'assurance MMA estimant la commune responsable des faits, exige de cette dernière, le remboursement intégral des dégâts soit 1 679.14€.

Afin d'éviter le renouvellement de tels faits, il est demandé de faire preuve de prudence en de telles circonstances.

7 Renouvellement contrat de travail de Thérèse FALEIX Adjoint Technique non titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de **RENOUVELER** le contrat de travail de Mme Thérèse FALEIX en tant qu'Adjoint Technique Territorial non titulaire à raison de 12 h par mois pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2018. L'intéressée sera rémunérée selon l'indice correspondant au 1er échelon de l'échelle C1 du Grade d'Adjoint Technique Territorial. Mme Thérèse FALEIX sera chargée de l'entretien des bâtiments communaux (Mairie, Maison des Associations et Local Technique, Gîtes Ruraux, Église etc...)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

8 Demande d'éclairage "Auzolle Petite"

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le sentiment d'insécurité pour les enfants attendant le bus à "Auzolle Petite"

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide une mise en place d'un éclairage public au hameau "Auzolle Petite" d'un montant de 1 500€ HT dont 750€ HT à la charge de la commune. La TVA est financée par le SIEG.

9 Indemnités de Conseil Receveurs municipaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité à Madame Christine RUILLAT au taux de 100% soit 163€28.

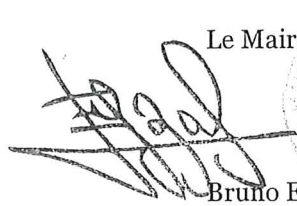
10 Révision de tarifs Maisons des Associations pour les associations de la commune

Après en avoir délibéré 7 pour, 3 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour appliquer le tarif de 30€ par jour pour le chauffage aux associations de la commune à compter du 01/01/2019.

11 Questions diverses

- Présentation des modalités de constitution de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales suite à la création du Répertoire Électoral Unique.

- Compte tenu du mauvais état de la chaussée entre Impradat et Hautevialle (670 m) et de la présence de RMCL, le Maire a pris la décision de faire restaurer cette portion pour un montant de 12 830,00€ HT.

Le Maire

Bruno EYZAT

